

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la Forge
« Transfert courrier »
31650 Saint Orens
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Tél : 06-50-51-75-39

Le 7 avril 2017

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, la propriété de Monsieur et Madame LABORIE, actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « **En attente d'expulsion** ».

Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU.
Madame Mathilde Claude Arlette HACOUT.
2 rue de la forge.
31650 Saint Orens.

Lettre recommandée avec A.R : N° 1A1262318028 1

MISE EN DEMEURE

RAPPEL DU 2 SEPTEMBRE 2016 : MISE A JOUR DES SOMMES DUES.

Objet : Informations vous indiquant que prochainement vous recevrez une assignation en justice pour demander en plus de votre demande d'expulsion qui est toujours en cours :

- *Une demande d'indemnité pour occupation illégale sans droit ni titre.*
- *Saisies sur salaires.*

Monsieur, Madame,

Après mes différents courriers ci-dessous restés sans réponse.

- Du 30 juillet 2014
- Du 18 juin 2014.
- Du 24 mars 2014.
- Du 11 mars 2014.
- Du 15 janvier 2014.
- Du 31 janvier 2014.
- Du 2 septembre 2016.

A ce jour, je vous prie de m'informer si vous vous êtes constitué partie civile devant le doyen des juges d'instruction contre Monsieur TEULE Laurent à fin de vous dégager de votre responsabilité civile et pénale dans l'acte notarié du 5 juin 2013 inscrit en faux en principal et qui n'a plus aucune valeur juridique depuis novembre 2013, acte porté à votre connaissance par acte d'huissier de justice.

- *Faux en principal pour acte consommé.*

Soit dans une procédure aux références suivantes devant le doyen des juges d'instruction au T.G.I de Toulouse:

- N° Parquet : 16299000023
- N° de dossier : JICABDOY16000117

Je vous rappelle que vous êtes sans droit ni titre dans notre propriété située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens et qu'aucune rémunération n'a encore à ce jour été versée.

- Soit mon dernier courrier du 2 septembre 2016 est aussi resté sans réponse.

Soit le silence à ce dernier vaut acceptation au vu des jurisprudences constantes.

- Vous ne vous êtes toujours pas acquitté de la somme de 108.000 euros demandé dans ce courrier et pour un décompte au 4 novembre 2016.

Soit à ce jour je vous fais une mise en demeure de verser ses sommes dues.

- Je vous rappelle que vous devez aussi les sommes postérieures au 4 novembre 2016 sur les mêmes bases de mon courrier du 2 septembre 2016.

Je vous informe que par tous les moyens de droit vous y serez contraint à verser ces sommes par des saisies sur salaires dans les prochains jours qui en seront demandées.

- *Et qu'au cas de refus, la procédure d'expulsion sera reprise.*

Je crois qu'il est temps de réagir dans la configuration ou vous vous trouvez, l'obstacle à mes demandes fondées ne fait qu'aggraver la situation financière que vous devez.

- *Je reste dans l'attente de vos contestations si vous en avez.*

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

